

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 19 février 2025

Délibération N° DE 2025 005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	29	39
Date de la convocation : 13/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
39	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE BEZOLLES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, LABRIFFE Pierre, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par RAFFIN Hubert, DAUGÉ Jean-François représenté par DESENLIS Benoît, VILLENEUVE William représenté par BERGÉ Sandrine, SERRALTA Brigitte représentée par COELHO Véronique, MENAL Pierrette représentée par COSTES Jean-Charles, CUEILLENS Caroline représentée par GOULU-MARTINAT Chantal, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DUCES Philippe, CANTAN Philippe, CAILLAVET Isabelle, PERES Daniel, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, COUDERC Vanessa, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel DARROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de modification du décret de création de l'EPFO

Mme la Présidente indique qu'il est nécessaire d'actualiser le décret portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour plusieurs raisons de :

1. La modification du périmètre due au re...
(31), Ferrières et Arbéost (65)
2. La modification de la composition du conseil d'administration qui passe de 55 à 56 membres
3. La modification du règlement intérieur autorisant de délibérer par voie de visioconférence

Le projet sur lequel le Conseil communautaire doit se prononcer est joint à la présente.

C'est dans ce cadre que le Conseil communautaire rend un avis favorable sur ce projet de décret intégrant ces éléments.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Daniel DARROUX
Secrétaire de séance



Publié le
Transmis à la Préfecture le